



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 AVRIL 2016

Délibération N°2016/030

Date de convocation : 21 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77



L'an deux mille seize, le 04 avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes d'ELINCOURT, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Bethencourt
Bévilers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (55 titulaires 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Patrice BONIFACE
Gilberte SZOPA (S)	Jean – Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Marc PLATEAU	Pascal LEVEQUE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE

Membre(s) Excusé(s) (0) :

Membre(s) Absent(s) (10) :

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO LOPEZ, Vincent WAXIN, Brigitte ROLAND BEC, Mélanie DISDIER, Alain RIQUET, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, , Jean Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX.

Membre(s) ayant donné procuration (10) :

Christian PAYEN à Gérard LENOBLE, Agnès BERANGER à Guy BRICOUT, Anne – Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Jean – Claude GERARD à Patrice BONIFACE, Joëlle MANESSE à Annie DORLOT, Janine TOURRAINE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Francis GOURAUD à Pierre LAUDE.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2016/030 - Objet : Sollicitation du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Monsieur le Président expose,

Pour l'exercice de ses compétences, la communauté de communes du Caudrésis-Catésis occupe un ancien site d'activités industrielles situé au 39, rue de Ligny à Caudry.

Ce choix a été fait en raison des compétences techniques qu'elle exerce, notamment les brigades du patrimoine et les brigades vertes, qui nécessitent d'importants moyens en matériels et véhicules. Les besoins en surfaces sont donc conséquents. Il a également été fait le choix d'avoir l'ensemble des services, qu'ils soient administratifs ou techniques, dans un seul et même lieu.

La communauté occupe ce site par l'intermédiaire d'un crédit-bail immobilier. Récemment, les élus se sont penchés sur la question de l'état des bâtiments, qui ne permet plus d'offrir des conditions de travail satisfaisantes.

Après réflexion, il a été décidé de réaliser les travaux d'amélioration et d'agrandissement sur le site existant car une telle surface de locaux n'est pas simple à trouver, et une construction neuve n'est pas non plus financièrement envisageable.

Le conseil communautaire a validé un avenant au crédit-bail existant permettant les travaux d'aménagement et d'extension du site (conseil communautaire du 18 décembre 2015)

Ces travaux ont pour objectif :

- L'amélioration des conditions de travail des agents et des élus (organisation fonctionnelle des bureaux, confort d'usage...)
- L'augmentation du nombre de bureaux pour tenir compte des évolutions à venir sur les compétences intercommunales (loi Notre) et créer des espaces dédiés à l'organisation de permanences de partenaires de la communauté et de ses communes membres
- La mise à disposition de salles de réunions plus grandes et plus fonctionnelles améliorer les conditions d'accueil des personnes extérieures
- L'amélioration des conditions d'accès et de stationnement au site
- L'amélioration de l'attractivité et de l'image du site dans sa globalité
- La mise en sécurité de l'ensemble du site

L'opération est prévue sur une durée d'un an avec un démarrage possible en septembre 2016.

La communauté de communes n'a à ce jour aucun co-financement public sur ce projet d'investissement, estimé en totalité à 1700 000 euros HT.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux, la communauté devra déboursier la somme de 12 000 euros par mois. Les frais liés à l'occupation du site étaient jusqu'alors de 8 000 euros mensuels.

Les élus communautaires ont accepté cette dépense supplémentaire conscients de la nécessité d'améliorer les conditions de travail des services, et ceci dans un contexte budgétaire particulièrement difficile.

Grâce au Fonds de soutien à l'investissement public local, l'objectif souhaité est de maintenir la dépense à hauteur des 8000 euros par mois, soit une dépense globale pour le projet de réaménagement et d'extension autour de 1 100 000 euros, soit un **taux de subvention à hauteur de 35% du montant HT des travaux (soit 595 000 euros)**.

Le conseil communautaire sollicite par la présente délibération un co-financement dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'opération de réhabilitation et extension des locaux du siège intercommunal à hauteur de 35% des dépenses HT, soit une subvention de 600 000 euros HT.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce point.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 06 avril 2016 et de la publication
Le 06 avril 2016

Pour expédition conforme
Caudry, le 06 avril 2016

Vu,

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.